



Commission thématique n°3  
« Érosion des sols »

4 décembre 2023

Hem-Lenglet

## Compte-rendu

*Liste de présence en fin de compte-rendu*

### Réunion

Madame LABADENS ouvre la réunion et mentionne sa première réunion en tant que Présidente de commission thématique. Elle remercie l'ensemble des participants présents ainsi que Madame le Maire pour son accueil et laisse la parole à Monsieur BODDAERT, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Monsieur BODDAERT se présente et indique être le référent sur l'ensemble des SAGE Nord et Pas-de-Calais. Il explique que la ressource en eau concerne le domaine agricole dans deux thématiques : l'irrigation et l'érosion des sols.

### Présentation ClimEauFil

*(Les présentations sont jointes au compte-rendu)*

Monsieur BODDAERT présente le projet ClimEauFil, projet porté par la Chambre d'Agriculture et à l'initiative de l'Agence de l'eau pour l'adaptation des filières agricoles et alimentaires face au changement climatique.

Monsieur BODDAERT explique que le territoire des Hauts-de-France possède un sol fertile propice à l'agriculture. Il ajoute que cela amène une production de qualité qui est néanmoins transformée dans des pays voisins.

Monsieur BODDAERT indique que sur le territoire de la Sensée, la moitié de la production concerne les céréales. Il ajoute que, malgré les propos régulièrement entendus, ce n'est pas la pomme de terre la culture majoritaire. Il explique que la culture de la pomme de terre ne peut être régulière car ceci entraînerait le développement de maladies.

Monsieur BODDAERT explique que les grandes cultures représentent 70 % sur la Sensée contre 39 % à l'échelle des Hauts-de-France.

➤ Gestion volumétrique

Monsieur BODDAERT explique que dès 2024, des tests se feront sur certains territoires mais ce nouveau dispositif ne sera pas encore étendu sur l'ensemble du Nord – Pas-de-Calais comme annoncé.

Monsieur BODDAERT explique que la culture de maïs dans la Région est du maïs fourrage et non du maïs grain, ce qui ne demande pas d'irrigation comme ce qui peut être visible sur d'autres régions de France.

Monsieur BODDAERT ajoute que celle-ci est nécessaire pour le bon développement de la plante afin d'avoir un cycle complet sans à-coups pour obtenir un produit validé par l'industriel.

Monsieur BODDAERT revient sur l'actualité et les inondations dans le Pas-de-Calais. Il indique que cette eau, au vu des fortes précipitations, ne s'infiltré pas mais ruisselle et se rejette à la mer. Il souligne qu'au lieu de la pomper et de la rejeter à la mer, elle pourrait être stockée et utilisée l'été prochain pour l'irrigation.

Monsieur DERASSE interroge sur la connaissance des nappes.

Monsieur BODDAERT répond qu'une étude est en cours par l'Agence de l'eau pour définir les volumes prélevables. Il ajoute qu'une réflexion doit être menée pour éviter d'envoyer l'eau à la mer et pouvoir la stocker. Il précise que ce n'est pas une bassine mais un bassin de stockage, et ne pas prélever dans la nappe mais récupérer cette eau de pluie en quantité. Cependant, il indique que la question du foncier se pose.

Monsieur BEAUCHAMP explique que nous ne pouvons continuer comme nous le faisons aujourd'hui, les préconisations du GIEC montrent que la situation change plus rapidement que ce qui était prévu.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur l'étude Agence de l'eau mais aussi sur l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) que le SAGE souhaite mener, qui est en pause momentanément suite à une problématique technique.

Monsieur BEAUCHAMP explique rencontrer le Directeur de l'Agence de l'eau pour discuter des problématiques globales rencontrées et notamment l'accompagnement sur la technique et le financier.

Monsieur BEAUCHAMP explique que chacun devra être acteur au changement de pratiques et qu'il est nécessaire d'avoir un suivi annuel pour déterminer ce qui est encore envisageable ou non.

Monsieur MASCAUX explique que les années 2020 et 2022 ont été sèches et que le besoin d'eau se fait surtout au printemps au moment des semis.

Il explique qu'il sera nécessaire de trouver des techniques innovantes pour continuer à pallier au bon développement des plantes et évoque ce qui peut se faire dans d'autres pays comme Israël.

Monsieur DELILLE intervient en indiquant que ce pays n'est pas une référence et que ces techniques ont des conséquences importantes.

Monsieur MASCAUX rappelle que l'agriculture consomme de l'eau pour nourrir la population et pas pour de la pure production industrielle.

Monsieur MALBRANCQ porte l'attention sur la prise d'arrêtés sécheresse dans le Nord depuis 2016 et qui se répète tous les ans.

Monsieur DERASSE s'interroge sur la possibilité de réinjecter l'eau dans les nappes comme ce qui peut être fait avec le gaz.

Monsieur BODDAERT explique qu'il ne faut plus imperméabiliser, en ciblant l'exemple des plateformes logistiques.

Monsieur DELILLE répond que les zones d'infiltration existent déjà, ce sont les zones humides. Cependant, l'Agence de l'eau doit faire de la prévention et ne pas agir après destruction.

Monsieur BODDAERT interroge également sur le fait que l'eau ne soit pas uniquement pour le territoire mais exportée vers d'autres territoires comme la Métropole Européenne de Lille par exemple.

Monsieur DELILLE intervient sur le prix de l'eau pour l'agriculture. Il explique que l'eau potable est à 3,50€/m<sup>3</sup> mais que pour les agriculteurs le coût est beaucoup moins cher.

Monsieur MASCAUX répond que l'eau est à 0,15€/m<sup>3</sup> pour l'eau agricole. Il indique que cette eau ne subit pas de traitements comme l'eau potable.

Il ajoute que l'eau potable est consommé à 1 % pour l'alimentation en eau potable. Le reste est utilisé pour d'autres usages qui ne requièrent pas forcément de l'eau potable comme les toilettes.

Monsieur BEAUCHAMP remercie les propos de la Chambre d'Agriculture et ne remet pas en cause un usager par rapport à un autre. C'est une responsabilité nationale, européenne voire internationale.

Il explique que les industriels doivent intégrer qu'il n'est pas possible de continuer sur cette lancée et quel que soit l'utilisateur d'ailleurs.

Monsieur BEAUCHAMP indique que le Plan Eau donne davantage de poids aux SAGE. Il comprend cela pour le bassin Artois-Picardie, le bassin est couvert de SAGE mais s'interroge sur le territoire national qui n'en est pas entièrement couvert.

Monsieur BEAUCHAMP indique qu'il est nécessaire d'avoir le personnel adéquat pour mettre en place les orientations du SAGE.

Il donne deux exemples récents sur la Sensée :

- un avis défavorable a été donné sur un dossier qui n'a pas forcément été pris en compte.

- une entreprise voulait s'implanter sur le territoire sans que le SAGE n'ait été sollicité.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que l'on ne peut pas continuer à imperméabiliser comme nous le faisons aujourd'hui ; que ce soit les collectivités ou les industriels, de gros efforts sont à faire.

Il ajoute que la question est peut-être de revoir l'apport de subventions pour ces types de projet : les projets qui imperméabilisent et/ou qui nécessitent une grande consommation d'eau.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur l'étude HMUC à mener sur le SAGE et s'interroge sur la finalisation de cette étude et sur la future répartition des usages quand une partie de l'eau prélevée est exportée en dehors du territoire.

Il mentionne que l'organisation institutionnelle de l'eau en France est totalement à revoir.

Il ajoute que les périmètres de SAGE couvrent plusieurs EPCI et que les collectivités n'ont pas les mêmes objectifs.

### Erosion

*(Présentation jointe au compte-rendu)*

Monsieur BODDAERT présente le phénomène d'érosion et les techniques permettant de lutter contre celle-ci.

Monsieur MALBRANCQ s'interroge sur la possible mise en place d'une concertation sur l'assolement avec comme exemple celle qui a été faite sur l'eau.

Monsieur MASCAUX prend pour exemple le cas d'un assolement concerté à Erchin.

Monsieur BODDAERT explique que des aménagements d'hydraulique douce se mettent en place sur le territoire comme sur la commune d'Eterpigny.

Madame HEDBAUT explique l'étude érosion menée par la Communauté de Communes Osartis Marquion et détaille les travaux réalisés sur le site pilote d'Eterpigny.

Elle explique que des travaux seront également menés sur les communes étudiées. Le

coût étant supérieur à ce qui était estimé, les travaux se feront sur une période de 10 ans.

Monsieur NORMAND explique que dans l'Arrageois, sur le haut des plaines, la craie est visible. Il ajoute qu'avec le tassement de la terre, la quantité de vers de terre diminue.

Il donne pour exemple le cas de la Scarpe qui nécessite d'être curée, 9 000 m<sup>3</sup> ont été retiré en 2008-2019 et 14 000 m<sup>3</sup> dernièrement.

Il explique que cette action rentre en compte dans la GEMAPI et, par conséquent, ce sont les habitants qui payent.

Monsieur BODDAERT précise la présence des Surfaces d'Intérêt Écologique (SIE) dans la Politique Agricole Commune (PAC).

Monsieur MALBRANCQ indique pour la compensation agricole collective, ce n'est pas uniquement l'agriculteur mais tous les acteurs qui sont concernés.

Il rappelle que dans chaque PLU, les haies peuvent être préservées.

Monsieur MASCAUX évoque le Plan qui permet d'implanter des haies. Il rappelle que les plantations nécessitent un entretien qui a un coût.

Madame LABADENS conclut la réunion et remercie la Chambre d'Agriculture pour leur présentation et Madame BLANCHARD, Maire de Hem-Lenglet pour l'accueil.

*Abréviations :*

*ACS : Agriculture de Conservation des Sols*

*TCS : Techniques Culturelles Simplifiées*

*SIQO : Signe d'Identification de la Qualité ou de l'Origine*

## Présence

25 participants

ANSART Joseph, Adjoint au Maire Aubigny-au-Bac

AUCHART Ernest, Maire d'Hannescamps, Représentant CC Campagnes de l'Artois

BEAUCHAMP Charles, Conseiller Départemental du Nord, Président CLE SAGE de la Sensée

BLANCHARD Yvette, Maire Hem-Lenglet

BODDAERT Bertrand, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais

BUIRE Nicolas, Agence de l'eau

CHEVALIER Marie-Danièle, Maire Fressies

DELILLE Jean-Paul, Bio en Hauts-de-France

DERASSE Henri, Adjoint au Maire Aubigny-au-Bac

DOIGNEAUX Marie-Thérèse, Maire Sailly-lez-Cambrai

GILLERON Thierry, Maire de Palluel

HEDBAUT Mélanie, CC Osartis-Marquion

LABADENS Sylvie, Conseillère Départemental du Nord, Présidente CT3

LEFEBVRE Marie-Madeleine, Adjointe au Maire Aubigny-au-Bac

LEMIRRE Baptiste, Douaisis Agglo

LUNVEN Benjamin, SyMEA

MALBRANCQ Jérôme, DDTM 59

MASCAUX Ghislain, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais

NORMAND Arnold, Représentant Communauté Urbaine d'Arras

PREIN Thierry, Maire Marcq en Ostrevent

PRETTRE Michel, Maire Aubencheul-au-Bac

RAMETTE Séverine, SAGE Sensée

RINGEVAL Maryvone, Raillencourt-Sainte-olle

ROUSSEL Murielle, Maire Monchy-au-Bois

VISENTIN Patrick, Maire Cherisy

## Excusés

ANQUEZ Benoît, DDTM62

APPORA Irma, CUA

BASSELET Jean-Paul, Maire Blécourt

DE NOTARIS Edouard, Aubencheul-au-Bac